

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION
D'UN INTERVENANT EXTERIEUR DANS LE CADRE
DES REUNIONS DE LA COMMISSION AD HOC CHARGÉE
D'ETUDIER LA FAISABILITE D'UN REVENU DE BASE
EN CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération n° 18/032 AC du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

Cette commission, présidée par le Président de l'Assemblée de Corse a souhaité, dans le cadre de ses travaux, recourir à une mission d'assistance qualifiée confiée à M. Marc de BASQUIAT, économiste, Président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (A.I.R.E.).

Au cours des premiers travaux de ladite commission, il a été acté de constituer un groupe de travail qui se réunira tous les 15 jours. Ceci devrait représenter un volume de d'environ six réunions, durant lesquelles la présence de M. Marc de BASQUIAT est requise. La première d'entre elles a eu lieu le mardi 4 juin dernier.

La fréquence de ces réunions me conduit à vous proposer de délibérer sur la prise en charge globale des frais d'hébergement et de transport entre Paris et la Corse, conformément à ce qui est prévue dans la lettre de mission de M. de BASQUIAT, et dans le respect des procédures de marchés de notre Collectivité, pour un montant ne pouvant excéder 2.500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.